

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2020

Date convocation : 18/05/2020

Excusés - Absents : Américo SOARES (procuration Benoît RAVAILHE).

Secrétaire de séance : Martine DUFOSSE

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires devant être respectées, la réunion se déroule à huis clos.

**1 Installation du conseil municipal :** Rolande AZAM, Maire de Tanus, accueille les conseillers municipaux élus au premier tour de scrutin le 15 mars 2020 et déclare installés dans leur fonction les personnes suivantes : SOULIE Jérôme, LAURENS Sylvain, BOUSQUET Sébastien, ASSIE Mathilde, MERCADIER Damien, EGEA Marie-Hélène, SOARES Américo, DELPOUX Gilbert, RAVAILHE Benoît, CAVALIE Fabienne, EMERIAUD Françoise, DUFOSSE Martine, AZAM Rolande, LUKASIEWICZ Dominique, SOLER Jean.

**2 Election du Maire :** Après un vote à bulletin secret, Benoît RAVAILHE est élu maire à l'unanimité des suffrages exprimés (14 pour, 1 vote blanc) qui prend la présidence de la séance.

Lecture par Benoît RAVAILHE, Maire, de la charte de l'élu local.

**3- Election des adjoints :** Accord à l'unanimité des suffrages exprimés d'élire 3 adjoints au maire. Après un vote à bulletin secret, :

- Françoise EMERIAUD est élue 1<sup>ère</sup> adjointe à la majorité des suffrages exprimés (14 voix Françoise EMERIAUD, 1 voix ASSIE Mathilde)
- Jean SOLER est élu 2<sup>o</sup> adjoint à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour, 2 votes blancs)
- Martine DUFOSSE est élue 3<sup>ème</sup> adjointe à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour, 2 votes blancs)

**4-Conseillers délégués :** La désignation de conseillers délégués relève de la seule compétence du maire, qui informe donc les membres du conseil municipal de la désignation suivante :

- DELPOUX Gilbert, conseiller délégué à la voirie communale
- AZAM Rolande, conseillère déléguée au tourisme et au patrimoine communal

**5-Délégués aux différents syndicats intercommunaux :** Les délégués suivants ont été désignés à l'unanimité des suffrages exprimés :

	Nombre délégués titulaires	Nombre délégués suppléants
Communauté de Communes du Carmausín-Ségala	1-RAVAILHE Benoît	1-EMERIAUD Françoise
SIAEP du Viaur Naucelle	1-LAURENS Sylvain	1-MERCADIER Damien
	2-SOULIE Jérôme	2-BOUSQUET Sébastien

<b>SIERC Tanus</b>	1-RAVAILHE Benoît 2-MERCADIER Damien	1-EMERIAUD Françoise 2-DUFOSSE Martine
<b>SDET du Tarn</b>	1-RAVAILHE Benoît 2-MERCADIER Damien	
<b>SIVOM de Pampelonne</b>	1-DELPOUX Gilbert 2-DUFOSSE Martine	1-SOLER Jean 2-EGEA Marie-Hélène
<b>SRPI Ségaviaur</b>	1-EGEA Marie-Hélène 2-ASSIE Mathilde	1-SOULIE Jérôme 2-MERCADIER Damien
<b>SIVU Ecole du Viaur</b>	1-RAVAILHE Benoît 2-EGEA Marie-Hélène	1-LAURENS Sylvain 2-ASSIE Mathilde

**6- Délégué Centre National d'action Sociale du personnel communal :** Françoise EMERIAUD a été désignée déléguée du CNAS à l'unanimité des suffrages exprimés.

**7-Membres du Centre Communal d'Action Sociale :** désignation à l'unanimité des suffrages exprimés de quatre membres du conseil municipal et de 4 personnes parmi la population de la commune :

<b>Président : RAVAILHE Benoît, Maire</b>	
<b>Elus du conseil municipal</b>	<b>Nommés par le CM parmi la population</b>
1-EMERIAUD Françoise	1-BOUTOUNET Jean
2- CAVALIE Fabienne	2-MASSOL Michèle
3-DUFOSSE Martine	3-CUQ André
4-SOLER Jean	4-KOSTIW Joëlle

**8- Commission d'appel d'offres :** désignation à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la CAO :

<b>Président : RAVAILHE Benoît, Maire</b>	
<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
1-SOLER Jean	1-AZAM Rolande
2-EMERIAUD Françoise	2-DELPOUX Gilbert
3-DUFOSSE Martine	3-LUKASIEWICZ Dominique

**9- Commission urbanisme :** désignation à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la commission urbanisme chargée plus particulièrement des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui remplacera à terme l'actuelle carte communale :

RAVAILHE Benoît, Maire

EMERIAUD Françoise, 1° adjointe

SOLER Jean, 2° adjoint

DUFOSSE Martine, 3° adjoint

AZAM Rolande, conseillère déléguée tourisme et patrimoine

VIDAL Chantal, secrétaire, en tant que personne administrative

**10-Délégation attribuées par le conseil municipal au maire :** il a été décidé à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer les délégations suivantes à M. le Maire :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords- cadres dans la limite d'un montant égal à 90 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans la limite où les projets ne dépassent pas 100 000 € d'investissement.
- +De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux utilisés dans le cadre du travail des employés municipaux ou dans le cadre du transport de matériel par un élu municipal à l'occasion de festivités locales ou intercommunales.

La séance est levée à 22h30

Monsieur le Maire de Tanus,

Benoît RAVAILHE

